

# Regards sur Anjou

## Le déneigement, ça coûte cher!



## De nouvelles règles dès l'automne 2015

Les activités de déneigement coûtent en moyenne près de 4 M\$ par année à l'arrondissement, incluant l'épandage d'abrasifs (pierres et sels), les opérations de déglacage, de déblaiement et de chargement. Une seule activité de chargement d'une accumulation de neige ou de glace de 15 à 20 cm coûte environ 350 000 \$.

Compte tenu de ces coûts, tous doivent contribuer à réduire le nombre d'opérations. Mais comment ? La seule solution : limiter le volume de neige déposée dans la rue.

### Déposer la neige sur le domaine public... un privilège!

#### Saviez-vous que ?

Dans certaines villes ou certains arrondissements :

- il est interdit de déposer la neige dans la rue;
- le citoyen qui veut pousser la neige provenant de son terrain sur la voie publique doit se procurer un permis dont les coûts varient selon les espaces à déneiger.

À Anjou, nous avons permis jusqu'à présent aux occupants d'immeubles résidentiels de 6 logements et moins de pousser la neige dans la rue, avant les opérations de chargement, lorsque l'accumulation au sol est au moins de 5 cm.

### De mauvaises pratiques de déneigement

Cet hiver, à quelques reprises, après une accumulation d'à peine 4 cm de neige, des résidents ont mis la neige dans la rue limitant du même coup le nombre de places de stationnement. L'arrondissement a dû procéder à

plusieurs chargements à la suite de plaintes de citoyens qui ne pouvaient plus se garer. En 2015, les coûts de déneigement seront donc importants! Si tous les citoyens avaient respecté le règlement, l'arrondissement n'aurait pas été obligé d'intervenir et n'aurait pas engagé de coûts supplémentaires pour remédier à la situation.

### Le Triangle de Montréal ?

Pour mesurer le nombre de centimètres tombés, nous utilisons des statistiques de ce qu'on appelle le Triangle de Montréal. Les quantités sont calculées à partir d'une moyenne de trois points, l'un situé sur la rive sud de Montréal, le second à Dorval et le dernier sur la rive nord de l'île.

Cette moyenne peut diverger de la quantité de neige réellement tombée sur le territoire angevin. Cependant, le Triangle de Montréal demeure pour nous la source reconnue et la plus rapide pour connaître la précipitation moyenne sur l'île de Montréal et sert de référence au paiement des entrepreneurs responsables du déneigement de certains secteurs de l'arrondissement.

## Message de Luis Miranda



### Le déneigement nous concerne tous !

Chers Angevins et Angevines,

L'hiver est particulièrement rude cette année avec toutes ces précipitations qui compliquent nos déplacements. Aussi, je tiens à réitérer l'importance de votre collaboration pour le déneigement, et ce, tant pour en limiter les coûts que les inconvénients, notamment en ce qui concerne le stationnement.

En moyenne, nous recevons 225 cm de neige par année : tout un défi pour rendre rapidement sécuritaires les 140 km de rues et les 240 km de trottoirs de l'arrondissement. La Direction des travaux publics déploie de nombreux efforts afin de s'assurer que les opérations de déblaiement et de chargement de la neige se déroulent rondement et avec le moins d'impact possible sur la qualité de vie de nos concitoyens.

Ainsi, le déblaiement commence dès que l'accumulation au sol atteint 2,5 cm et le chargement, lorsque l'amoncellement est généralement de 10 à 15 cm. Selon les conditions climatiques et la quantité de neige tombée, ces opérations durent de deux à trois jours.

Malheureusement, comme vous le savez, ces opérations coûtent très cher ! Pour respecter la capacité de payer de nos citoyens et pour limiter l'augmentation de ces coûts, de nouvelles dispositions réglementaires seront appliquées dès l'automne 2015. Je vous invite à en prendre connaissance dans ce bulletin.

Par ailleurs, j'invite chaque citoyen à faire preuve de civisme en matière de déneigement. En effet, une réalité demeure : le respect du règlement et le civisme permettent d'accélérer le déneigement et d'éviter des interventions inutiles. Par exemple, si l'accumulation n'excède pas 5 cm (7 cm sous peu!), nul n'est censé pousser la neige dans la rue. Or, dans quelques cas, les résidents font fi de cette mesure et des amas de neige nuisent à la circulation et au stationnement. Ces pratiques coûtent trop cher à la collectivité ! Il est essentiel de dégager l'entrée en déposant la neige sur votre terrain si l'accumulation de neige est faible.

Je tiens également à vous annoncer qu'un nouveau règlement concernant le stationnement et l'entreposage de véhicules récréatifs sera adopté prochainement. Nous vous tiendrons au courant des nouvelles dispositions.

Enfin, tout en vous conviant à la plus grande prudence dans vos déplacements, je vous rappelle que je suis toujours disponible pour échanger avec vous au 514 493-8010.

*Luis Miranda*

Maire d'arrondissement  
et conseiller de la Ville de Montréal

Suite en page 5

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

**Réalisation et conception graphique**  
Octane Stratégies

**Impression**  
Deschamps Impression

**Tirage**  
21 100 exemplaires

**Distribution**  
Société canadienne des postes (Médiaposte)

**Site Web**  
ville.montreal.qc.ca/anjou

**Dépôt légal**  
2<sup>e</sup> trimestre 1980  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Copyright 2015 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



**Mairie de l'arrondissement d'Anjou**  
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine  
Anjou (Québec) H1K 4B9  
Ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30  
anjou@ville.montreal.qc.ca

**Accueil, information et orientation**  
514 493-8000 ou 311

**Culture, sports, loisirs et développement social**  
514 493-8200

**Centre communautaire d'Anjou**  
7800, boulevard Métropolitain Est  
514 493-8222

**Urgence**  
911

**Police**  
Poste de quartier 46  
514 280-0146  
Appels non urgents  
514 280-2222

**Travaux publics**  
(bris d'aqueduc et d'égout)  
514 493-5130

Une heure pour la Terre

# Un moment d'espoir pour l'avenir



**Éteignez vos lumières le samedi 28 mars de 20 h 30 à 21 h 30**

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 mars, les élus adopteront une résolution afin de confirmer la participation d'Anjou à l'événement *Une heure pour la Terre* qui se tiendra en soirée le 28 mars.

Quelle Terre souhaitons-nous laisser à nos enfants ? Il est encore temps d'agir : chacun de nous peut poser des gestes pour limiter son empreinte sur l'environnement, et donc sur le climat. En 2014, des centaines de millions de personnes, des dizaines de milliers d'entreprises et des centaines de célébrités dans 162 pays à travers le monde ont éteint leurs lumières pour démontrer leur volonté que des mesures soient mises en œuvre pour lutter contre les changements climatiques.

À Anjou, à l'exception de l'éclairage requis à des fins de sécurité, toutes les lumières seront éteintes de 20 h 30 à 21 h 30 dans les édifices municipaux suivants :

- Bibliothèques du Haut-Anjou et Jean-Corbeil
- Bureaux administratifs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
- Centre communautaire d'Anjou
- Centre Roger-Rousseau (si aucune activité ne s'y déroule à l'heure prévue)
- Édifice du 7171, rue Bombardier
- Mairie d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement convie les citoyens, les commerçants, les entreprises et les institutions à éteindre, par solidarité, toutes les lumières ce soir-là. Plus nous serons nombreux à participer, plus nous enverrons un message clair : agissons maintenant !



**Gilles Beaudry**  
Samedi 7 mars

## Bureau du citoyen

**Rencontres sans rendez-vous de 9 h à midi à la mairie d'arrondissement pour discuter de tout sujet relatif à la vie municipale et faire vos demandes ou vos commentaires.**



**Michelle Di Genova Zammit**  
Samedi 21 mars

Dimanche 8 mars

## Changez la pile de chaque avertisseur de fumée

L'avertisseur de fumée n'est pas optionnel, il est obligatoire, mais encore faut-il qu'il soit en bon état de fonctionnement. À cet effet, rappelons que le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal stipule que :

- le propriétaire doit installer des avertisseurs de fumée fonctionnels à chaque étage d'un logement et remplacer chaque appareil au plus tard 10 ans après leur date de fabrication;
- l'entretien de l'appareil, incluant le remplacement de la pile, est sous la responsabilité de l'occupant du logement;
- dans les édifices à logements et les condos munis d'un système d'alarme-incendie, les propriétaires doivent tenir un registre de la vérification annuelle des avertisseurs de fumée, tout comme pour la vérification du système d'alarme-incendie du bâtiment.



Profitez donc du changement d'heure pour remplacer les piles de vos avertisseurs de fumée et pour vérifier leur date limite d'utilisation. Ces petits gestes pourraient bien vous sauver la vie !

Pour de plus amples renseignements sur la prévention des incendies ou pour obtenir de judicieux conseils, visitez le site : ville.montreal.qc.ca/sim.

Vos élus, toujours disponibles

### Séance ordinaire du conseil d'arrondissement

Prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement le **mardi 3 mars, à 19 h**, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Renseignements : 514 493-8004.



**Gilles Beaudry**  
Conseiller d'arrondissement  
District Ouest  
514 493-8019



**Michelle Di Genova Zammit**  
Conseillère d'arrondissement  
District Centre  
514 493-8085



**Luis Miranda**  
Maire d'arrondissement  
et conseiller de ville  
514 493-8010



**Andrée Hénault**  
Conseiller de ville pour  
l'arrondissement d'Anjou  
514 493-8051



**Paul-Yvon Perron**  
Conseiller d'arrondissement  
District Est  
514 493-8017

## Transport collectif pour les aînés

# La Navette Or Anjou à votre disposition



Afin de faciliter et de sécuriser les déplacements des aînés dans l'arrondissement, la Société de transport de Montréal (STM) a mis à leur disposition, au même tarif que le métro ou l'autobus, la Navette Or Anjou (ligne 260).

Cette navette est en service les lundis, mercredis et jeudis (excepté les jours fériés), et dessert plusieurs résidences pour personnes âgées et différents points d'intérêt. Le parcours, qui comporte une vingtaine d'arrêts dans chaque direction nord/sud, passe notamment par le Centre communautaire d'Anjou, le Centre Roger-Rousseau, le centre commercial Joseph-Renaud, les Galeries d'Anjou, les Halles d'Anjou, la bibliothèque du Haut-Anjou, l'église Jean XXIII.

Les aînés sont invités à utiliser ce service conçu pour leur permettre de participer à la vie communautaire angevine.

**Renseignements sur les horaires et les arrêts : 514 288-6287 ou site Internet de la STM à [stm.info/fr/infos/reseaux/bus](http://stm.info/fr/infos/reseaux/bus).**

## Lutte contre les îlots de chaleur

# Vos aménagements extérieurs seront-ils conformes ?



Avant d'entreprendre des **travaux extérieurs** de quelque nature que ce soit, il est fortement conseillé de se renseigner auprès de la Direction du développement du territoire. En effet, le règlement concernant le zonage encadre la réalisation des aménagements extérieurs sur le domaine privé. Les travaux doivent la plupart du temps être exécutés dans le respect de certaines normes et peuvent aussi nécessiter **l'obtention d'un permis**.

Ces normes portent notamment sur :

- la surface végétale exigée par propriété. Ainsi, **au moins 25 % de la surface totale de votre terrain doit être recouverte d'une surface végétale**. Cette proportion est réduite à 15 % dans le cas d'habitations d'implantation contiguë dont les deux murs latéraux sont mitoyens;
- l'abattage d'un arbre dans une cour avant, dans une berge et sur un terrain sans construction;
- la protection des branches, des troncs et des racines de tous les arbres sur la propriété lors de travaux de construction ou de démolition;
- l'installation d'une piscine, d'un patio, d'une remise, etc.;
- les aménagements autorisés en façade, dont les aires de stationnement. D'ailleurs, **tout aménagement ou modification d'une aire de stationnement** nécessite l'obtention d'un permis.

Ces règles visent, entre autres, à accroître l'indice de canopée à Anjou et à réduire les îlots de chaleur.

**Renseignements : Direction du développement du territoire, 7171, rue Bombardier, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.**

## Jardins communautaires



# Inscriptions en avril

L'arrondissement d'Anjou encourage la pratique du jardinage en mettant six jardins communautaires à la disposition de ses résidents. Quatre sont situés dans les parcs André-Laurendeau, des Roseaies, Lucie-Bruneau et de Spalding. Un autre se trouve derrière l'église Notre-Dame d'Anjou. Le sixième, aménagé à l'angle des boulevards de Châteauneuf et Roi-René, est réservé aux personnes de 50 ans et plus.

Les détenteurs d'un jardinet en 2014 qui ne se sont pas inscrits l'automne dernier doivent le faire le **mardi 14 avril**, entre 18 h 30 et 19 h 30, au sous-sol de l'édifice municipal du 7500, avenue Goncourt. Les nouveaux jardiniers pourront s'inscrire le même jour et au même endroit, mais entre 19 h 30 et 20 h.

Prévoir des frais d'inscription de 15 \$ payables en espèces seulement : 5 \$ pour l'inscription et 10 \$ de caution pour obtenir une clé. Cette caution sera remboursée à la personne qui ne désire plus jardiner lorsqu'elle rendra la clé si le jardinet a été bien nettoyé.

Mentionnons que la priorité est accordée aux résidents de l'arrondissement, en raison du nombre limité de jardinets. **La carte de citoyen et une preuve de résidence** (permis de conduire, facture de services publics, etc.) **sont obligatoires lors de l'inscription**.

# Bacs surélevés de jardinage pour aînés

Dans tous les jardins communautaires d'Anjou, des bacs surélevés (environ 75 cm de haut) sont à la disposition des aînés qui souhaitent jardiner debout et faire pousser de petits légumes et des fines herbes.

Ce projet s'inscrit dans la démarche Municipalités amies des aînés d'Anjou qui vise à offrir aux aînés des villes mieux adaptées à leurs besoins pour leur permettre de vivre une retraite active.

**Renseignements : Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social**  
514 493-8200 (jour)  
514 493-8223 (soir et fin de semaine).



# Recycler : une obligation et un geste louable !

## Notre objectif : 70 % des matières recyclées, contre 51 % aujourd'hui

D'ici la fin de l'année, pour se conformer à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, 70 % des matières recyclables devront être récupérées pour être recyclées. En 2013, le taux moyen de récupération a atteint 58 % sur l'île de Montréal, mais **seulement 51 % à Anjou**. Or, les arrondissements et les municipalités qui n'atteindront pas cette cible pourraient se voir imposer des pénalités. Tous ensemble, nous devons atteindre l'objectif de 70 % pour plusieurs raisons.

**ANJOU**  
LE PLAN  
LOCAL DE 2012 - 2015  
DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Ensemble pour une métropole durable !

On a un plan !  
On le suit !  
On agit !

D'une part, le recyclage coûte moins cher à la collectivité que l'enfouissement. Associé au réemploi et au compostage, le recyclage diminue la quantité de matières résiduelles acheminées au site d'enfouissement sans nuire à notre qualité de vie.

D'autre part, recycler permet de protéger notre environnement et contribue à laisser à nos enfants une planète qui disposera de ressources suffisantes pour répondre à leurs besoins.

Merci à tous ceux et celles qui participent déjà à la collecte des matières recyclables. Nous invitons tous les autres à emboîter le pas sans tarder.



## Bac de 67 litres ou bac roulant de 360 litres ?



Le bac de 67 litres est offert gratuitement aux citoyens qui habitent un immeuble de huit logements et moins, là où la réglementation sur les collectes l'autorise. À certaines conditions, les Angevins peuvent se procurer un bac roulant de 360 litres.

### Commander un bac

Remplir le formulaire en ligne à l'adresse [arrondissementanjou.com/environnement](http://arrondissementanjou.com/environnement) ou imprimer le formulaire du fichier PDF en allant sur le site [ville.montreal.qc.ca/anjou](http://ville.montreal.qc.ca/anjou), section info-citoyens.

Ensuite, transmettez le formulaire :

- par courriel à [amenagement.urbain@ville.montreal.qc.ca](mailto:amenagement.urbain@ville.montreal.qc.ca);
- par télécopieur au 514 493-8089;
- par courrier à la Direction du développement du territoire, 7171, rue Bombardier, Anjou (Québec) H1J 2E9.

### Récupérer le bac commandé

Du lundi au vendredi, preuve de résidence en main, rendez-vous à l'un des points de service permanents suivants :

- 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine de 8 h 30 à 16 h 30
- 7171, rue Bombardier de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, des livraisons à domicile sont prévues périodiquement. Les citoyens doivent cependant adresser une demande au préalable.

## Réglementation



### NOUVEAU : MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE

## Installation d'un récipient de gaz propane

Les restrictions relatives aux foyers au bois engendrent une augmentation des demandes d'installation de foyers au gaz. Or, les normes concernant l'installation des récipients de gaz propane à usage résidentiel, conçus pour être raccordés de façon permanente à une cuisinière, à un appareil de chauffage ou autres, ont été modifiées, notamment en raison de la dimension des cours. Bref, le Règlement RCA 40-11 est entré en vigueur le 7 janvier 2015.

Voici un aperçu des modifications :

- un seul récipient de gaz propane est autorisé par terrain;
- la capacité maximale du récipient est de 475 litres;
- le récipient est accepté seulement (à condition d'être dissimulé par un écran) en cour arrière ou latérale et ne doit pas être installé dans le premier tiers adjacent à la cour avant;
- la distance minimale entre le réservoir et une ligne de terrain doit être de 1 m (à l'exception de certaines zones où elle est réduite à 0,6 m).

Pour obtenir plus de renseignements sur ces modifications et surtout avant d'installer un tel équipement sur votre terrain, nous vous encourageons vivement à communiquer avec la Direction du développement du territoire, 7171, rue Bombardier, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

## Sécurité

## Installation des piscines résidentielles

Malgré les campagnes de sensibilisation, le nombre de noyades en piscine résidentielle reste malheureusement très élevé au Québec, alors que des mesures préventives auraient dû être mises en place pour réduire de telles tragédies.

Sachez d'emblée qu'un permis est nécessaire avant de procéder à l'installation d'une piscine (hors terre ou creusée). Présentez-vous au comptoir d'accueil de l'édifice municipal du 7171, rue Bombardier. Le personnel vous renseignera sur toutes les règles à suivre (emplacement, clôture, appareil à proximité, etc.).

Si vous disposez déjà d'une piscine, visitez le site [mapiscinesecuritaire.com](http://mapiscinesecuritaire.com) pour obtenir de précieux conseils sur ce qu'il est possible de faire pour augmenter la sécurité quant à cet équipement, notamment celle des enfants qui ne savent pas nager !

D'emblée, un conseil s'impose : ne laissez jamais des enfants se baigner sans surveillance et assurez-vous que l'accès à la piscine est contrôlé en tout temps.



**e déneigement, ça coûte cher! (suite de la page 1)**

# Un nouveau règlement pour la prochaine saison hivernale!

Un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 3 février dernier en vue de modifier certaines dispositions relatives au dépôt de la neige sur le domaine public (RCA 34 et RCA 1607). Des précisions sont apportées, notamment :

- le citoyen ne pourra plus pousser la neige dans la rue tant que l'accumulation au sol ne dépassera pas 7 cm (selon le calcul du Triangle de Montréal);
- la neige et la glace devront être disposées parallèlement au trottoir (andains ou sillons), à moins de 1 m de la bordure de la chaussée afin de ne pas obstruer le chemin pour les piétons et les véhicules;
- la hauteur maximale permise pour les bancs de neige en bordure de rue sera réduite à 2 m (2,5 m auparavant);
- les bancs de neige ne devront pas dépasser les limites correspondant à la longueur en façade du terrain du propriétaire;
- ils ne devront pas être rejetés de l'autre côté de la rue ni contre un terre-plein central;
- ils ne devront jamais obstruer l'accès aux propriétés privées, aux entrées charretières, aux bornes d'incendie;
- ils ne devront pas occuper une zone d'arrêt d'autobus ou de stationnement réservée aux personnes handicapées;
- ils devront se situer à plus de 5 m d'une intersection et à l'extérieur d'un rayon de 1 m du centre d'un puisard.

**Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende variant entre 100 et 300 \$ pour une première infraction et davantage pour toute récidive.**

## Agir en bon citoyen : tout le monde y gagne!

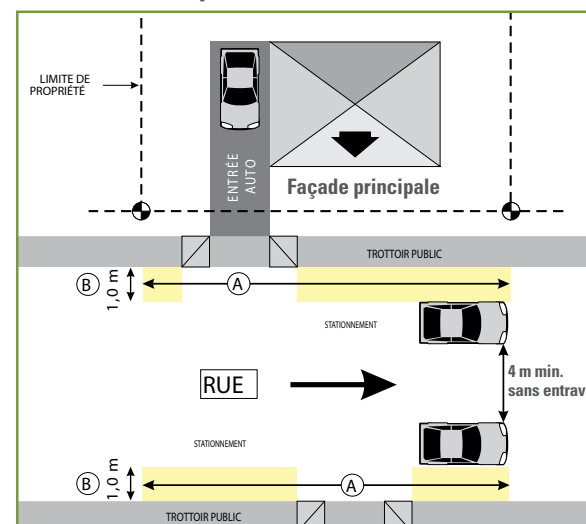
En tout temps, le citoyen doit respecter la réglementation pour dégager la neige qui obstrue son entrée ainsi que la signalisation relative à l'interdiction de stationner.

Lorsque la neige est poussée dans la rue, le résidant ou l'entrepreneur doit être soucieux de la disposer parallèlement au trottoir afin de ne pas réduire les espaces de stationnement.

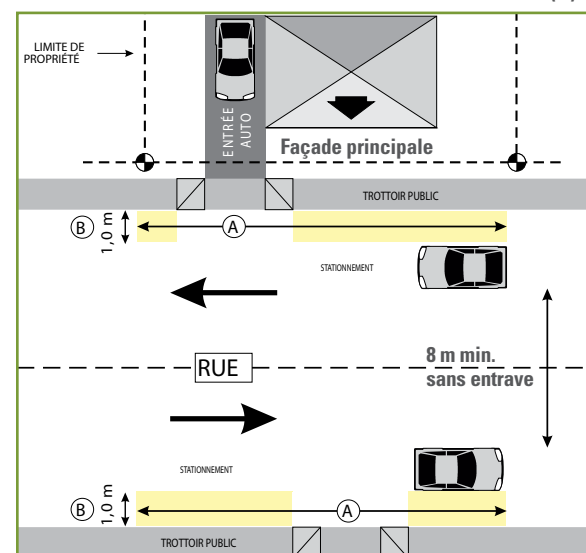
Durant toute la période hivernale, les véhicules doivent être garés à 30 cm du trottoir pour faciliter le passage des chenillettes et éviter que ces dernières n'endommagent la pelouse et les aménagements des citoyens. Enfin, sachez que déposer la neige sur votre terrain diminue les risques associés au gel et favorise la protection de votre pelouse.

**Tous ensemble, faisons en sorte de restreindre les coûts de déneigement et respectons notre voisinage dans nos pratiques de déneigement.**

### Voie à sens unique avec stationnement(s)



### Deux voies de circulation avec stationnement(s)



#### Andain de neige

Espace où il est permis de mettre la neige. Cet espace longe le trottoir sur une largeur maximale de 1 m (B) et ne peut dépasser les limites de propriété (A).

## Culture

### Exposition

**Dualité**  
Guy Baillargeon

**Du 13 mars au 12 avril**  
**Galerie d'art Goncourt**  
**(aux heures d'ouverture de la bibliothèque Jean-Corbeil)**

Le peintre Guy Baillargeon est fasciné par la dualité qui existe entre la lenteur et le mouvement et nous invite à le suivre dans sa recherche. Le vernissage aura lieu le dimanche 15 mars à 13 h 30. Un vin d'honneur sera servi.



Guy Baillargeon, *Migrations*, acrylique sur bois, 40 x 51 cm, 2014.

### Soirées-concert avec Anjou



**Trifolia**  
Marianne Trudel

**L'Off festival de jazz de Montréal**  
**Judi 19 mars, à 19 h 30**

**Église Jean XXIII (7101, avenue de l'Alsace). Les portes ouvriront à 18 h 45.**

**Coût : 10 \$**

La rencontre de trois artistes extraordinaires d'horizons différents qui créent un étonnant chevauchement musical alliant jazz, musique romantique et rythmes du monde. Présentation du Conseil des arts de Montréal en tournée et de l'arrondissement d'Anjou.



### Concert hors série Anjou



Credit: Sarah-Marcotte-Boisclair

**Pascale Picard**  
All things pass

**Judi 2 avril, à 19 h 30**  
**Centre communautaire d'Anjou**  
**Coût : 20 \$**

Avec ce concert, Pascale Picard nous propose une musique riche en textures et en subtilités. Un spectacle hors du commun et éclaté où se côtoient les univers folk-punk-rock-pop.

**Billets en vente au Centre communautaire d'Anjou et à la bibliothèque du Haut-Anjou.** Si les concerts ne sont pas présentés à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée.  
Renseignements : 514 493-8200 (jour) 514 493-8222 (soir et fin de semaine).



**Bibliothèque Jean-Corbeil**  
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

**Bibliothèque du Haut-Anjou**  
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271



Regardez des livres d'images avec votre bébé. Pointez et nommez les objets, les couleurs.

## Activités pour les jeunes

### Nouveaux jeux à la bibliothèque Jean-Corbeil

Saviez-vous que vous pouvez jouer en famille à la bibliothèque Jean-Corbeil avec nos jeux de société ? Pour la 3<sup>e</sup> édition du festival *Montréal joue*, une vingtaine de nouveaux jeux seront ajoutés à la collection. Venez les découvrir en vous amusant !

### Contes des petits lundis

Tous les lundis jusqu'au 4 mai, à 10 h  
Pour les 0 à 2 ans et leurs parents  
Bibliothèque Jean-Corbeil  
Inscriptions obligatoires

Contes, chansons et comptines pour éveiller l'imaginaire des tout-petits et les initier au monde des livres et des histoires. Une période de lecture parents/enfants et d'échanges suivra les animations.

### Heure du conte et bricolage

Tous les samedis, à 10 h  
Pour les 3 à 5 ans et leurs parents  
Bibliothèque Jean-Corbeil

La saison de l'heure du conte est commencée. De nouvelles histoires à découvrir chaque samedi suivies d'un bricolage. Venez une, deux ou toutes les fois; vous serez les bienvenus.

### Brico-Fêtes

Pâques  
Mercredi 25 mars, à 16 h  
Bibliothèque du Haut-Anjou

Samedi 28 mars, à 14 h  
Bibliothèque Jean-Corbeil

Les jeunes sont invités à préparer les créations de Pâques.



## Activités pour adultes

### Soirée de la poésie angevine

Vendredi 27 mars, à 18 h 30  
Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

Vous êtes amateur de poésie? Venez découvrir les poètes angevins lors de cette soirée toute spéciale. Jeunes et adultes vous impressionneront par leur créativité alors qu'ils déclameront leurs poèmes.

La soirée de poésie est présentée en partenariat avec l'école Marie-Prose.

### Conférence

À la découverte du chocolat

Dimanche 29 mars, à 13 h 30  
Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

Une conférence passionnante sur le chocolat sous toutes ses formes, animée par M. Lionel May des populaires boutiques *Juliette et Chocolat*.

### Le livre numérique

Lundi 23 mars, à 10 h  
Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

Initiation aux notions de base du livre numérique : qu'est-ce que le livre numérique ? Quelles sont les différences entre une liseuse et une tablette ? Comment emprunter des livres numériques dans les bibliothèques de Montréal ?



## Spectacle littéraire

### L'ensemble Mruta Mertsy

Poèmes de détente et quelques contes

Jeudi 9 avril, à 19 h 30

Centre communautaire d'Anjou (7800, boulevard Métropolitain Est)

Mise en scène en voix et en musique d'extraits de l'œuvre poétique de Claude Gauvreau qui met en relief un aspect touchant de son œuvre, la beauté formelle de son langage étrange et secret ainsi que la grande sensibilité qui l'habitait.

Rachel Burman, violoncelle et interprétation de textes; Anne Julien, mezzo-soprano et interprétation de textes; André Pappathomas, interprétation de textes, composition, basse et instruments inventés.

Renseignements : 514 493-8200 (jour) 514 493-8222 (soir et fin de semaine).



## Conte animé



### Ondin

Samedi 11 avril, à 11 h

Pour les 3 à 6 ans

Centre communautaire d'Anjou

Spectacle de marionnettes rempli d'univers sonores créés devant les spectateurs qui raconte

l'histoire d'Ondin, un petit pêcheur qui se retrouve plongé dans les profondeurs des mers où des êtres marins captivants jaillissent des flots et le guident vers une rencontre inattendue.

Les laissez-passer sont disponibles une heure avant le spectacle et valides jusqu'à 10 minutes avant l'heure prévue pour le début du spectacle.

## Nouveau

### Activités libres au boulodrome d'Anjou

Le boulodrome du Centre communautaire d'Anjou, situé au 7800, boulevard Métropolitain Est (intersection Bertin), est ouvert à tous selon l'horaire ci-dessous jusqu'au 21 juin prochain. Venez vous divertir en famille en jouant aux jeux de billard, de bocce et de pétanque.



Activités libres pour les 14 ans et plus

Lundi, mercredi et vendredi de 18 h à 22 h

Mardi de 19 h à 22 h

Jeudi de 10 h à 22 h

Samedi et dimanche de 13 h à 17 h

Périodes réservées aux familles

Samedi et dimanche de 10 h à 13 h  
Les enfants de 10 à 13 ans doivent être accompagnés d'un parent.

La carte de citoyen de l'arrondissement est requise, sinon des frais de 1 \$/enfant et de 2,50 \$/adulte seront exigés.

Quelques équipements destinés aux jeux de billard, de bocce et de pétanque sont disponibles au comptoir d'accueil.

Renseignements : 514 493-8222.